ELECTRICES, ELECTEURS DE LA 4EME CIRCONSCRIPTION D'INDRE-ET-LOIRE, C'EST UN APPEL À L'AIDE QUE JE VOUS LANCE.

Je vous demande d'oublier pour une fois (depuis 2 000 ans que la France existe), vos appartenances à des idées politiques opposées, que vous soyez de gauche ou de droite ; le problème que je pose aujourd'hui dépasse largement ces querelles de clocher.

En effet, je vous demande d'être la seule circonscription de France à ne pas voter politique mais à voter selon votre âme et conscience.

Ma candidature dans votre circonscription s'explique par le seul fait de la **VIE**.

La vie, quelqu'un nous a donné le privilège de pouvoir la transmettre entre un homme et une femme. Cette vie s'appelle **nos enfants**.

Or, il se trouve qu'aujourd'hui notre société s'écroule **faute de valeur morale**.
Plus de civisme, plus de conscience, plus de responsabilité, plus d'amour.
C'est la désagrégation complète de tout un système qui devient de plus en plus égoïste et qui ne pense plus à rien. Les individus deviennent lâches et ne pensent plus qu'à eux-mêmes et jamais aux autres...
Il est vrai que la vie de tous les jours est de plus en plus difficile, mais rien n'excuse le comportement abject de certaines personnes vis-à-vis de nos enfants.
Aujourd'hui, en effet, **plus de 4 millions de femmes et autant d'hommes vivent seul**... C'est le résultat de la mort lente de la famille par le système.
Autre résultat, **plus de 10 millions d'enfants** qui **subissent, dans leur chair et leur esprit, la non co-existence de leurs parents.**
Qui, dans votre entourage, ne connait pas ce fléau, les disputes, séparations, divorces, enfants séparés ou abandonnés. Il se trouve donc que je suis un de ceux-là
Par la seule volonté d'une mère, oubliant qu'elle avait un enfant, qui à sept ans pense déjà..., une famille de plus s'est cassée...
La Justice Française accepte en effet le vol d'un enfant par la mère comme un événement normal. En effet, comment peut-on appeler cet événement, c'est-à-dire l'abandon par la mère du foyer en emmenant, sans concertation, l'enfant à 1 000 km du domicile, privant ainsi le père et l'enfant de vivre ensemble l'amour commun.
Aujourd'hui, donc, toute morale est bannie de nos lois (il suffit de voir les Affaires ainsi que l'auto-amnistie de nos politiques pour comprendre).
L'enfant aimé est légalement séparé de son milieu familial, conformément à l'article 374 du Code Civil, lui-même anticonstitutionnel car ne répondant pas à l'article 55.
Je cite l'intégralité du seul jugement positif qu'il y ait eu en France en 1992 :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROCHEFORT-SUR-MER
ORDONNANCE DU JUGE AUX AFFAIRES MATRIMONAILES
27 MARS 1992 (EXTRAIT)

Les dispositions de la convention européenne des droits de l'homme ont une valeur superieure à la loi nationale en vertu de l'article 55 de la constitution.

JURISPRUDENCE
ARTICLE 374 DU CODE CIVIL, CONTRAIRE AUX ARTICLES 8 & 14 DE LA CONVENTION

Aux termes des farticles 8 & 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, toute personne a droit au respect de sa vie familiale et la jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée sans distinction aucune fondée notamment sur le sexe, la race...

Ces dispositions ont une valeur supérieure à la loi nationale en vertu de l'article 55 de la constitution et le juge français doit en faire l'application.
Selon l'article 374 du Code Civil, "si l'un et l'autre (parent naturel) l'ont reconnu, l'autorité parentale est exercée par la mère".

Il apparaît que cette dévolution de l'autorité parentale à la mère d'un enfant naturel est contraire aux dispositions des articles 8 & 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, car fondée exclusivement sur le critère du sexe.

Cette discrimination, fondée sur le sexe, est source d'une inégalité de droit entre chaque parent de l'enfant concerné.

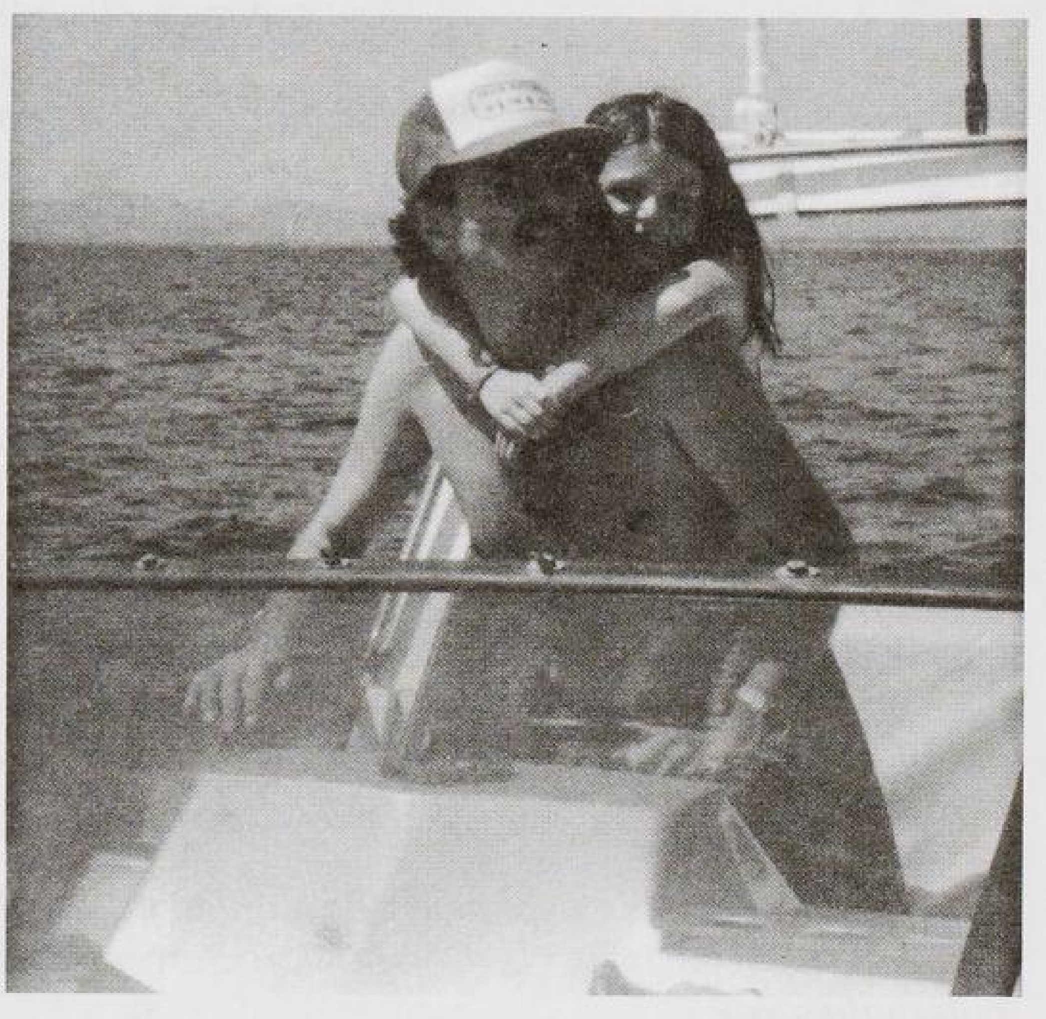
Ce critère d'attribution de l'autorité parentale étant contraire aux articles 8 & 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, ne doit donc pas être retenu.

Il n'y a donc pas lieu de faire application des dispositions de l'article 374 du Code Civil, paragraphe 1 in fine. L'intérêt de l'enfant commande que ses parents se voient reconnaître une égalité de droit à son égard.

Je pose donc la question : qui, dans ce pays, commande ??? Le Président de la République, garant de la Constitution la fait-il appliquer ??? Je demande au premier personnage de la Nation de faire simplement appliquer la Constitution par la Justice.
Ce problème posé, il faut aussi que je vous parle de vous et de vos préoccupations.

Je ne vous ferai pas de vaines promesse que je ne pourrais tenir. Je vais vous parler simplement car, si vous me faites confiance en m'envoyant à l'Assemblée Nationale, il faudra bien que je mérite celle-ci.
Issu d'un milieu rural, je suis à même de comprendre ce qui se passe aujourd'hui en France. La **morosité économique** ambiante, le **chômage** qui s'accroît, les **salaires** qui stagnent, les **usines qui ferment**, les **agriculteurs en colère** avec juste raison, enfin tout ou presque est malade, me fait vous dire que cette situation est une résultante de la dégradation de notre société.
Pour contrer tout ceci, il faut un **large mouvement national de retour aux valeurs**... Il faut retrouver l'**esprit du travail bien fait**, il faut **supprimer tous les privilèges** qui existent encore et qui font de notre société une société de caste (ex. toutes les grandes administrations, telles qu'EDF, SNCF et autres jouissent encore d'avantages exorbitants ; 2 % de vos factures EDF partent au Comité d'Entreprise...)
Aujourd'hui, il faut **accroître la qualité de ce que nous produisons** et aussi en **baisser le coût de revient**, sinon nous serons mangés par d'autres pays ou la qualité de la vie est moindre.
Il va falloir se **serrer les coudes** et certainement rogner sur nos acquis si nous voulons encore vivre. Il faut que le futur gouvernement **diminue au moins de moitié les charges sociales des entreprises** pour créer des emplois. Il faut un **large mouvement national de solidarité**. On ne peut plus laisser mourir de froid des gens dans la rue, il va aussi falloir **partager le travail**... En fait, c'est tout un large effort de reprise en main de notre société qu'il faut envisager.
Croyez-moi, vos préoccupations sont les miennes...
C'est pour tout cela que je vous demande de voter différemment cette fois-ci...Donnez une chance à du sang neuf pour remettre de l'ordre dans la maison qui est gravement malade...
Et n'oubliez pas... Je n'appartiens à personne. Ni à une caste politique. Si vous me donnez, dès le premier tour, votre confiance, vous pouvez être certains que vous ne le regretterez pas. La 4ème circonscription d'Indre-et-Loire sera devenu une circonscription test...
Un problème d'enfant qui découle de la fin de la société actuelle... Il faut essayer de redécoller.

FAITES-LE AVEC MOI
EN VOTANT, DES LE 1er TOUR,
POUR LA JUSTICE,
LA PAIX SOCIALE, L'EQUITE
ET LE RETOUR AUX VALEURS
QUI ONT FAIT DE NOTRE PAYS
UN GRAND PAYS



ROUBAUD Clément
Chef d'Entreprise

NIOULON Christiane
Conseil en Gestion

Imprimerie G3 - marseille